

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

VICTOR TURQUAN

Des migrations intérieures et des mouvements de migration en France

Journal de la société statistique de Paris, tome 37 (1896), p. 82-86

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1896__37__82_0

© Société de statistique de Paris, 1896, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

2°.

DES MIGRATIONS INTÉRIEURES ET DES MOUVEMENTS DE MIGRATION
EN FRANCE.

Je crois devoir relever un passage du procès-verbal de la séance du 18 décembre dernier, dans lequel notre éminent confrère, M. Bertillon, avec l'autorité qui appartient à son nom, et rappelant un passage de son article « Démographie de l'Encyclopédie de l'hygiène » (1888), article qui fait le fond de son récent *Traité de statistique*, annonce que « l'auteur de l'introduction au recensement de 1886 se trompait certainement lorsqu'il croyait distinguer les régions à émigration (Centre et Midi) et les régions à immigration, entre autres les départements du Bassin de la Seine.

« C'est justement le contraire de la vérité, dit M. Bertillon : *les habitants du Midi et du Massif Central sont casaniers et n'émigrent pas vers le Nord* : ils préfèrent rester chez eux, et c'est pour cela que la plus grande partie des habitants est autochtone. »

Voilà donc un fait nouveau dans la science démographique, et certainement ceux de nos collègues qui se sont occupés, et ils sont nombreux, des questions de déplacements de population dans l'intérieur de la France, MM. Levasseur, Cheysson, Loua, Fléchet, etc., seront bien étonnés lorsqu'ils apprendront que le Midi et le Massif Central émigrent moins que le Bassin de la Seine et que les habitants y sont casaniers.

Il est certain que M. Bertillon n'a pas écrit à la légère, qu'il a basé cette grave affirmation sur des faits précis, sur de nombreuses observations de chiffres authentiques, et qu'il ne s'est pas inscrit en faux contre un document officiel dont j'ai eu l'honneur de rédiger l'introduction, sans apporter la preuve de ce qu'il avance.

En attendant qu'il apporte cette preuve, M. Bertillon voudra bien me permettre de justifier par des chiffres officiels, puisqu'ils se trouvent dans les tableaux de développement du dernier recensement, la proposition que j'ai avancée, il y a près de 10 ans, et que j'ai confirmée dans l'introduction du recensement de 1891.

« La statistique, dit M. Bertillon, a pour but de synthétiser les faits de même nature, ou encore d'analyser des faits complexes, et M. Turquan ne fait ni l'un ni l'autre. »

Voici toujours une synthèse : quatorze départements, occupant le nord de la France et le bassin de la Seine, ont été réunis et, pour chacun d'eux, deux groupes d'émigrés ont été constitués : d'une part, les départements immédiatement voisins, et, d'autre part, le reste de la France. Par exemple, pour la Seine-Inférieure, l'ensemble des émigrés originaires de ce département a été coupé en deux groupes : le premier comprenant la Somme, l'Oise, la Seine-et-Oise, l'Eure, le Calvados : 38 725 émigrants s'écartant peu de la Seine-Inférieure ; le second comprenant le reste des émigrants répandus en France : 60 712 émigrants.

Donc, pour la Seine-Inférieure, l'émigration peu lointaine constitue les 39 p. 100 de l'émigration totale.

En procédant de la même manière pour l'immigration dans la Seine-Inférieure, on trouverait que, sur 120 737 immigrants venant de toute la France, il y en a 50 555 qui viennent des départements immédiatement voisins, soit 42 p. 100, et 70 182 venant de plus loin.

Afin de justifier mes calculs, je joins ici l'analyse de l'émigration, puis de l'immigration des 14 départements du Nord et du Bassin de la Seine, sous cette forme :

	Emigres originaires de la	Immigrés dans la
	Seine-Inférieure.	Seine-Inférieure.
Seine-Inférieure. { Somme	4 893	8 941
{ Oise	5 631	4 183
{ Seine-et-Oise.	6 119	1 831
{ Eure	17 605	27 261
{ Calvados.	4 477	8 339
Départements { Total { l'émigration . .	38 725	»
voisins } de { l'immigration. .	»	50 555
Autres départements.	60 712	70 182
Total { de l'émigration . . .	99 437	»
général { de l'immigration. . .	»	120 737
Proportion p 100.	39	42

Ce calcul a été fait pour 14 départements du Nord et du Bassin de la Seine, et pour 19 départements du Midi et du Massif Central.

En voici la synthèse maintenant, dans un tableau indiquant le mouvement migratoire relatif à ces 33 départements, scindé, comme il vient d'être dit, en deux groupes, région voisine et autres régions.

Il sera intéressant de présenter, en la commentant, la synthèse de chacune des deux régions déterminées par le tableau qui précède.

TABLEAU.

Émigration.

	Bassins de la Seine et du Nord.		Midi et Centre.	
	Chiffres absolus.	Proportion pour 100 émigrants.	Chiffres absolus.	Proportion pour 100 émigrants.
Vers les départements voisins de chacun des composants.	633 872	41	403 662	39
Vers les autres départements.	915 681	59	624 810	61
Total des émigrants.	1 549 553	100	1 028 472	100

Immigration.

Venant des départements voisins	744 637	27	328 647	53
— du reste de la France.	2 077 428	73	290 593	47
Total des immigrants	2 822 065	100	619 240	100

Il résulte déjà de ce tableau que l'immigration est plus localisée, plus concentrée dans les départements du Nord et du Bassin de la Seine, que dans le Centre et dans le Midi, alors que les immigrations, venant de loin, y sont plus intenses.

L'on pourra dire toutefois que les différences ne sont pas très sensibles.

Mais cela tient à ce que, dans chacun des groupes régionaux, se trouve une cause de trouble très importante : le département de la Seine, d'une part, et, d'autre part, les trois départements de l'Hérault, du Gard, des Bouches-du-Rhône, qui sont le siège d'une immigration considérable et d'une émigration très importante ; en les mettant hors de cause, la statistique des mouvements attractifs ou expansifs généraux se trouvera dégagée d'une certaine perturbation ; voici les résultats :

Émigration.

	Bassins de la Seine et du Nord, non compris le département de la Seine.		Midi et Massif central, non compris Hérault, Gard et Bouches-du-Rhône.	
	Chiffres absolus.	Proportion pour 100.	Chiffres absolus.	Proportion pour 100.
Vers les départements immédiatement voisins.	557 577	45	347 895	39
Vers les autres départements de la France.	676 250	55	537 471	61
Total.	1 233 827	100	885 366	100

Immigration.

Venant des départements immédiatement voisins	563 505	48	188 745	61
— du reste de la France	599 170	52	121 927	39
Total.	1 162 675	100	310 672	100

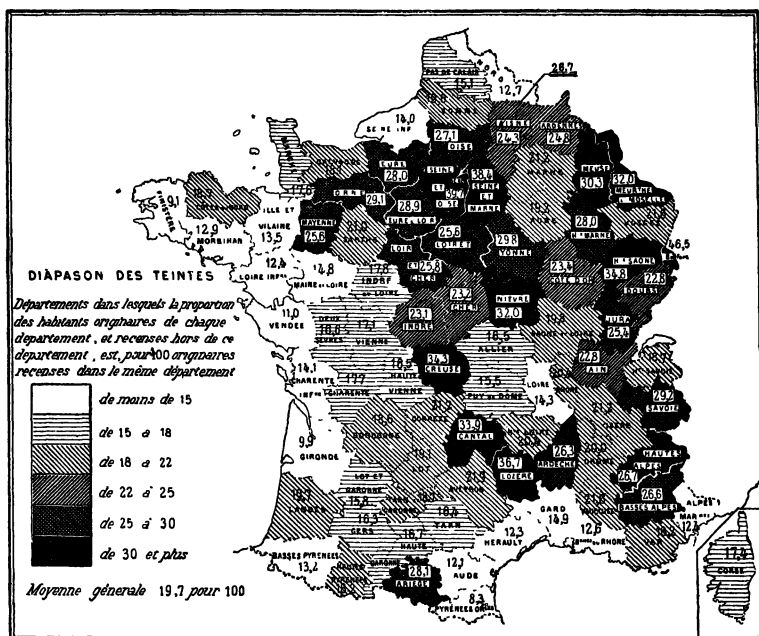
En d'autres termes, l'émigration courte, casanière, celle qui se borne aux départements limitrophes, est de près de la moitié de l'ensemble de l'émigration, pour ce qui concerne le Bassin de la Seine et le nord de la France, — et d'un peu plus du tiers de l'ensemble de l'émigration dans le Massif Central et dans le Midi — donc, contrairement à ce que déclare M. Bertillon, sans le démontrer, le Midi émigre plus, et émigre plus loin, que le Nord.

De plus, l'immigration provenant de départements limitrophes ne constitue pas la moitié de l'ensemble de l'immigration totale, pour ce qui concerne le nord de la France et le Bassin de la Seine — tandis qu'elle constitue près des deux tiers de l'immigration totale des départements méridionaux : dans le Midi, donc, l'immi-

gration est constituée, pour la plus grande partie, de gens venant du voisinage de

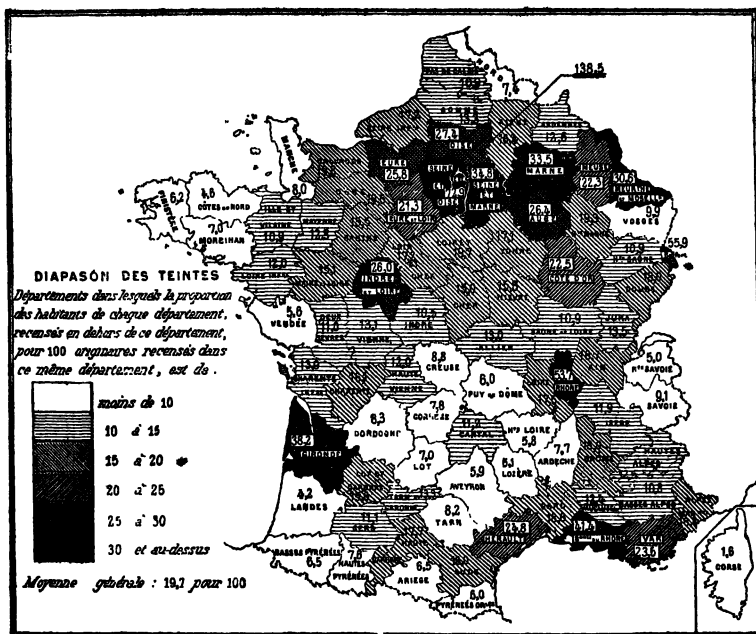
COEFFICIENTS DE MIGRATIONS INTÉRIEURES PAR DÉPARTEMENT.
ÉMIGRATIONS. PROPORTION POUR 100.

Originaires présents des émigrés recensés dans les autres départements.



COEFFICIENTS DE MIGRATIONS INTÉRIEURES PAR DÉPARTEMENT.
IMMIGRATIONS. PROPORTION POUR 100.

Originaires des immigrés provenant des autres départements.



chaque département, les autres émigrants se dirigeant surtout vers le Nord, contrairement à ce que déclare M. Bertillon.

Un simple coup d'œil jeté sur ma carte aux 87 flèches, auxquelles M. Bertillon refuse tout pouvoir démonstratif et auxquelles je prie mes collègues de vouloir bien se reporter, en dit d'ailleurs aussi long et d'une façon moins abstraite, certainement, que les calculs qui figurent ci-dessus. Néanmoins je tenais à démontrer, par $A + B$, et chiffres à l'appui, que je ne m'étais pas avancé à la légère et que je n'avais pas émis, quant à moi, une proposition *à priori*.

Je tiens, du reste, à la disposition de mon honorable contradicteur la série des 261 cartes de France et de mes calculs, qu'il veut bien qualifier de travail assez considérable. M. Bertillon y verra, dans chaque monographie de département, comment varie la répartition géographique des excédents d'émigration ou d'immigration, pour chacun des autres départements. Il y verra que, d'une manière générale, l'excédent d'immigration se constate dans le Bassin de la Seine, tandis que l'excédent d'émigration se constate dans le Midi (sauf les départements de la Gironde, de l'Hérault, du Gard, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes-Maritimes, fait déjà très connu). [Voir les deux cartogrammes de la page précédente.]

En tout état de cause j'attendrai la preuve du fait avancé par M. Bertillon, à savoir que je me trompais en distinguant les régions à émigration (Centre et Midi) et les régions à immigration (Bassin de la Seine); mon savant confrère ne manquera pas de m'apporter la preuve de mon erreur, qui est également l'erreur de tous les démographes.

Victor TURQUAN.
